



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°650) DE MISE A
DISPOSITION, DE SALLES APPASSIONATO ET
AILEY, A LA SARL « SONOTEK », A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-20-072
EN DATE DU 17 FEVRIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de la SARL « SONOTEK Sarl » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Appassionato, les 3, 10 et 17 février de 10 h à 13 h et le 19 février de 10 h à 12 h et dans la salle Ailey, le 4 février de 12 h à 16 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL « SONOTEK Sarl » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, une convention de location de salle, pour un montant de 96,50 € TTC (quatre-vingt-seize euros et cinquante centimes) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Appassionato, les 3, 10 et 17 février de 10 h à 13 h et le 19 février de 10 h à 12 h et dans la salle Ailey, le 4 février de 12 h à 16 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200217-lmc1H7109H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/02/2020 Date de Publication : 17/02/2020
